

Schéma Territorial du Sport de Haut Niveau Région Sud Provence-Alpes Côte d'Azur

Rapport de Préfiguration du CREPS – 17 juin 2020



Sommaire :

1ere Partie : Contexte et état des lieux	Page 3
1) Cadre Général	Page 3
2) Caractéristiques du territoire	Page 4
3) Le CREPS sur le territoire	Page 5
4) Les acteurs du Haut niveau en région	page 6
5) Les publics cibles prioritaires	page 7
2^e Partie : L'offre de services à l'appui de la performance	Page 9
1) Un écosystème à renforcer	Page 9
2) Bilan diagnostic « proactif » et/ou réponses à la demande	Page 10
3) Propositions détaillées par type de service d'accompagnement	Page 10
- <i>Optimisation de la performance et suivi médical</i>	<i>Page 11</i>
- <i>Environnement socio-professionnel</i>	<i>Page 13</i>
- <i>Paralympisme</i>	<i>Page 15</i>
- <i>Analyse de la performance</i>	<i>Page 15</i>
3^e partie : Un Guichet unique et une approche territoriale agile	Page 16
1) Quelles plus-values attendues de la part du futur schéma d'organisation ?	Page 16
2) Comment traduire concrètement le concept de « guichet unique », souhaité par l'ANS, en modalités opérationnelles pour les bénéficiaires?	Page 16
3) Quel schéma opérationnel ?	Page 19
4) Positionnement du Manager Territorial	Page 21
5) Ressources budgétaires	Page 21
4^e partie : Mobilisation, Transition et Prospective	Page 23
1) Quels acteurs associés à ce guichet unique et quels moyens mobilisables ?	Page 23
2) Quelles démarches de la part du CREPS durant la phase de transition ?	Page 23
3) Quelles perspectives après 2021 ?	Page 24
ANNEXES	Page 25

1ere partie : Contexte et état des lieux

1) Cadre général : La conception d'un nouveau schéma d'organisation du sport de haut niveau en région s'inscrit dans une réforme plus large de la gouvernance du sport et de l'organisation des services de l'Etat, qui se décline à partir des étapes suivantes :

Circulaire du 12 juin 2019 relative à la mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale de l'Etat (OTE) : « les missions de l'Etat seront recentrées autour du soutien au sport de haut niveaul'Agence Nationale du Sport déploiera son action au niveau régional, via les CREPS, pour ce qui relève du haut niveau.... ».

Loi du 1^{er} août 2019 relative à la création de l'agence du sport : «ANS chargée defavoriser le sport de haut niveau et la haute performance sportive.....dans le cadre de la stratégie définie par l'Etat dans une convention conclue entre l'agence et l'Etat. Dans les régionsle représentant de l'agence est le délégué territorial de l'agencela conférence régionale du sport est chargée d'établir un projet sportif territorial ...qui a notamment pour objet ...le développement du sport de haut niveau ».

Octobre 2019 : mise en place d'un groupe de travail relatif au guichet unique où deux grands objectifs ont été poursuivis :

- rendre l'offre d'accompagnement et de suivi des sportifs plus lisible et plus facile d'accès, tout en ciblant les bénéficiaires de façon concertée ;
- faciliter le quotidien des sportifs-ives de haut niveau par la qualité de leur accompagnement socioprofessionnel, notamment la réactivité et la personnalisation du service qui leur est rendu.

Note du 2 avril 2020 sur la mission de préfiguration relative au transfert du sport de haut niveau des DRJSCS/DRAJES vers les CREPS. Report au 1^{er} janvier de l'entrée en vigueur de la nouvelle OTE et transfert du pilotage des missions relatives au sport de haut niveau vers les CREPS ou autre organisation territoriale en l'absence de CREPS dans une région. Les directeurs de CREPS, avec l'appui des préfigureurs DRAJES et sous la coordination du manager général de la haute performance de l'ANS élaborent un schéma d'organisation, partenarial du sport de haut niveau.

La région Sud Provence Alpes Côte d'Azur bénéficie depuis 2001 d'un seul CREPS implanté sur 3 sites (Aix en Provence, Antibes et Boulouris) et peut ainsi s'appuyer sur un maillage territorial important. De plus la spécificité de chaque site présente des atouts incontestables pour accueillir une pratique de haute performance.

Depuis 2016 et la décentralisation des CREPS, le Conseil Régional Sud Provence Alpes Côte d'Azur a lancé des opérations d'amélioration du patrimoine qui devraient trouver une accélération lorsque les missions relatives au sport de haut niveau seront transférées vers l'établissement.

L'expérience de la DRJSCS acquise depuis des années sera mutualisée avec celle de l'établissement et permettra de renforcer le maillage territorial, avec l'appui également du mouvement sportif.

Les équipes de directions de la DRJSCS, préfiguratrices de la DRAJES et du CREPS ont mené un travail commun avec leurs équipes dans cet objectif de mutualisation pour répondre aux exigences de la haute performance des sportives et sportifs accueillis sur tout le territoire de la région Provence Alpes Côte d'Azur.

2) Caractéristiques du territoire



Constituée de six départements, la Région Sud – Provence Alpes côtes d’Azur comptabilise plus de 5 millions d’habitants, dont la majeure partie sont concentrés sur le littoral méditerranéen (plus de 4 millions). Les métropoles les plus peuplées sont Aix-Marseille-Provence (1,8 millions d’habitants), Nice-Côte-d’Azur (540 000 habitants), et Toulon-Provence-Méditerranée (440 000 habitants).

Le nord de la région est plus rural, avec le département du Vaucluse qui comptabilise 570 000 habitants, « verger » de la France ; et les Alpes de Haute Provence ou les Hautes Alpes qui regroupent à elles deux à peine plus de 300 000 habitants.

La région Sud est depuis de nombreuses années le cadre réputé d’une activité sportive de haute performance, avec trois départements bordant la méditerranée (Bouches du Rhône, Var et Alpes Maritimes), son climat clément tout au long de l’année (7 à 10° en moyenne l’hiver et 25 à 30° en été) en fait un lieu propice à la préparation des sportifs de haut niveau.



Toutefois, le nord de la région propose une diversité de reliefs allant jusqu’aux paysages montagneux propices aux sports d’hiver, avec des sommets à plus de 4000m (Massif des Ecrins) et un domaine skiable de plus de 2500 Kms de pistes de ski Alpin et 1200 Kms de ski de fond.

La diversité de ces reliefs en fait une région riche de propositions pour l’ensemble des disciplines sportives.

Cette forte diversité de paysage représente toutefois un inconvénient important dès lors qu’il s’agit de déplacements.

En effet, bien que correctement dotées en infrastructures routière, les temps sont démultipliés autour des métropoles situées en front de mer en raison de la forte densité de circulation. Ces temps sont, de plus, accentués dès le mois de mai et jusqu'au mois de septembre, avec l'afflux des touristes qui augmentent la population de 30%.

Lorsqu'il s'agit de se rendre dans les sites des Alpes du Sud, comme les stations d'Orcière, d'Isola 2000 ou de Montgenèvre, qui accueillent une grande partie de nos skieurs, il faut compter plus de deux heures et demi à trois heures de trajet suivant la station et l'enneigement.

3) Le CREPS sur le territoire

Dans ce contexte, le CREPS Provence Alpes Côte d'Azur présente l'avantage de proposer trois structures réparties sur le littoral, avec ses sites d'Aix en Provence, d'Antibes et de St Raphaël-Boulouris qui accueillent 26 Pôles et 7 Centres de Formation des Projets de Performance Fédéraux sur les 85 existants en 2019 en Provence Alpes Côte d'Azur.

CLASSEMENT DES VILLES DE LA RÉGION EN NUITÉES					
En nuitées - 2018					
FRANÇAISES		INTERNATIONALES			
1	Marseille	1 934 000	1	Nice	2 457 000
2	Nice	1 390 000	2	Cannes	1 101 000
3	Toulon (Métropole)	795 000	3	Marseille	683 000
4	Grand Avignon	745 000	4	Antibes	463 000
5	Cannes	715 000	5	Grand Avignon	440 000
6	Aix-en-Provence	545 000	6	Aix-en-Provence	284 000
7	Antibes	360 000	7	Menton	260 000
8	Arles	325 000	8	Toulon (Métropole)	211 000
9	Menton	255 000	9	Arles	152 000
10	Mandelieu	189 000	10	Mandelieu	144 000

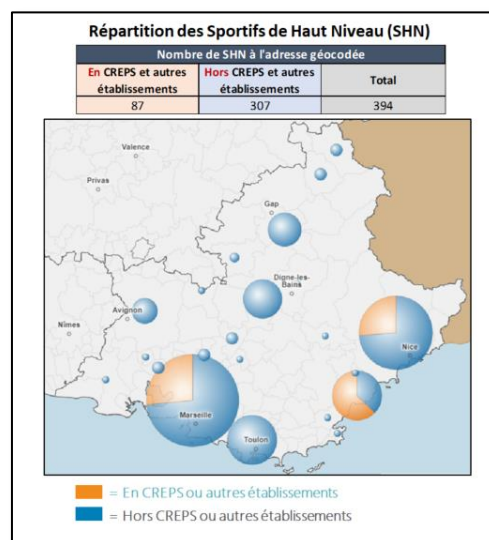
Source : INSEE, partenaires départementaux

2018-2019		
	Au CREPS	Hors CREPS*
Pôles Fr & Poles Fr Jeunes	9	8
Pôles Espoir	17	28
Ctres Formation & Struct Ass.	7	16
Structures labellisées au sein de la Région	33	52
*données DRDJCS		

	Site D'AIX	Site de BOULOURIS	Site d'ANTIBES
Aix / Campus	10'	1h30	Sans objet
Istres - Martigues	30'	Sans objet	Sans objet
Marseille Nord / campus St Jérôme	30'	1h40	Sans objet
Marseille Est / Campus Luminy	50' (1h en pointe)	2h	Sans objet
Toulon Ouest	50'	1h15 (1h30 en pointe)	Sans objet
Toulon Est / Campus La Garde	1h (1h15 en pointe)	1h10	Sans objet
Manosque	45'	Sans objet	Sans objet
Avignon / Campus	1h	Sans objet	Sans objet
Sisteron	1h	2h15	2h30
Digne	1h15	2h30	2h30
Gap	1h30	Sans objet	3h
Fréjus - St Raphaël	Sans objet	10-15'	
Nice Ouest / Staps St Laurent	Sans objet	55'	20
Campus Sophia Antipolis	Sans objet	50'	15'

Cette répartition permet un maillage du territoire le plus dense en population de la région et en localisation des sportifs de haut niveau, qu'ils soient en CREPS ou hors CREPS.

En effet, près de 80% des sportifs de haut niveau sont concentrés sur le littoral Méditerranéen, avec deux concentrations fortes autour des métropoles d'Aix-Marseille-Méditerranée et Nice-Provence-Côte d'Azur.



Globalement, la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur représente 7,5% de la population nationale et accueille un taux de sportifs de haut niveau allant de 7% à 8,6% suivant les catégories envisagées (Médailles 7,6%, Elite 7,7%, Seniors 9,2% ou Relève 13% - chiffres Sportifs listés MJS). Soit un taux de pénétration légèrement supérieur à la moyenne régionale de population.

Répartition et pénétration des sportifs de haut niveau par région
En rapport à la population

Régions	Population		Médailles			SHN Elite-Seniors-Relève			Sportifs listés		
	Nbre en millions d'hab.	%	Nbre	%	Class.	Nbre	%	Class.	Nbre	%	Class.
1 Ile de France	12.210	18,2%	135	34,1%	1	1127	25,0%	1	2532	16,4%	2
2 Auvergne-Rhône Alpes	8.027	12,0%	65	16,4%	2	701	15,6%	2	2806	18,2%	1
3 Nouvelle Aquitaine	5.987	8,9%	27	6,8%		444	9,9%	4	1645	10,6%	3
4 Haut de France	5.978	8,9%	8	2,0%		233	5,2%		852	5,5%	
5 Occitanie	5.893	8,8%	36	9,1%	3	459	10,2%	3	1567	10,1%	4
6 Grand est	5.518	8,2%	23	5,8%		264	5,9%		1091	7,1%	
7 Provence-Alpes-Côte d'Azur	5.059	7,5%	30	7,6%	4	314	7,0%	5	1326	8,6%	5
8 Pays de la Loire	3.787	5,7%	20	5,1%		230	5,1%		631	4,1%	
9 Bretagne	3.329	5,0%	13	3,3%		206	4,6%		658	4,3%	
10 Normandie	3.319	5,0%	8	2,0%		111	2,5%		499	3,2%	
11 Bourgogne-Franche Comté	2.795	4,2%	24	6,1%		216	4,8%		705	4,6%	
12 Centre-Val de Loire	2.567	3,8%	8	2,0%		146	3,2%		518	3,4%	
13 La Réunion	0.860	1,3%	0	0,0%		19	0,4%		189	1,2%	
14 Guadeloupe	0.396	0,6%	0	0,0%		11	0,2%		153	1,0%	
15 Martinique	0.376	0,6%	0	0,0%		3	0,1%		85	0,6%	
16 Corse	0.339	0,5%	0	0,0%		1	0,0%		82	0,5%	
17 Guyane	0.291	0,4%	0	0,0%		1	0,0%		28	0,2%	
18 Nouvelle Calédonie	0.284	0,4%	1	0,3%		18	0,4%		80	0,5%	
Total	67,015		398			4504			15447		

Ces caractéristiques en font une région particulièrement sensible dans la perspective de la préparation aux JOP de Tokyo 2021, Pyongyang 2022, Paris 2024, et Los Angeles 2028.

4) Les acteurs du Haut niveau en Région :

De nombreux acteurs sont impliqués dans le soutien au sport de haut niveau sur le territoire régional. On peut citer parmi eux :

-La DRJSCS : elle assure des missions d'accompagnement du sport de haut niveau dans le domaine du suivi socio-professionnel qui intègre les sportifs scolarisés (pré-Bac) et les publics post-Bac, qu'ils soient engagés dans un cursus universitaire ou en voie d'insertion professionnelle. A ceci s'ajoute le suivi (et jusqu'à récemment le soutien financier) des structures relevant des Plans de Performance des Fédérations sportives (PPF) qui sont implantées au sein des sites du CREPS ou hors CREPS, sur tout le territoire régional.

-Le Conseil Régional : il soutient le sport de haut niveau à travers des aides individuelles accordées à des athlètes licenciés dans la région et ciblés sur une liste spécifique, dite « olympique », renouvelée en vue de chaque échéance olympique d'hiver ou d'été. La Région soutient également et le financement des structures PPF d'accession (Pôles Espoirs et assimilés). Elle accompagne également Pôle France Voile/Kite dans le cadre d'un plan spécifique en vue des Jeux de 2024. Elle n'intervient plus en revanche dans le champ de l'insertion professionnelle des athlètes, comme elle le faisait il y a quelques années.

-Les Conseils Départementaux : cinq des six Départements proposent une bourse individuelle à des athlètes de leur territoire. Le Conseil Départemental des Alpes Maritimes le fait sous une forme spécifique de contrat d'image. Le Département du Var n'intervient pas dans ce domaine.

-Les Universités : le territoire compte quatre universités, dont Aix-Marseille qui est une des plus grandes d'Europe. A l'exception de l'université d'Avignon, moins concernée au regard de sa population d'étudiants, toutes proposent des cursus aménagés pour les sportifs de haut niveau. On peut noter une dynamique de structuration dans ce domaine, avec la multiplication de référents et de mesures en vue d'élargir le champ des cursus réellement accessibles et les possibilités d'aménagement dans la totalité des filières, au-delà des STAPS traditionnellement privilégiés par les sportifs.

Certains laboratoires universitaires conduisent par ailleurs des travaux de recherche portant sur l'optimisation de la performance sportive. L'un d'entre eux, intitulé PARAPERF, a été retenu récemment par l'Agence Nationale de Recherche dans son appel à projet visant la haute performance sportive. Il vise à optimiser les résultats des athlètes paralympiques, à partir de tests conduits par la plateforme technologique « Technosport » d'Aix-Marseille, sous la conduite du laboratoire STAPS de Toulon. D'autres projets portés directement par le LAMHESS de Nice (HEROES, ciblant l'hygiène de vie des sportifs) ou AMU (PPASS, visant l'orientation et l'insertion socio-professionnelle) sont candidats dans cet appel à projet, avec le soutien du CREPS.

-L'Education Nationale : de nombreux établissements sont concernés par l'accueil de sportifs en voie d'accès au Haut niveau, et par l'aménagement de leur scolarité. Le label « génération 2024 », récemment créé par le Comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris, a généré une dynamique supplémentaire pour bon nombre de ces établissements, avec la conception de projets pédagogiques valorisant le sport de haut niveau et favorisant la prise en compte des athlètes de façon générale.

-Le Mouvement Sportif : les fédérations et les ligues qui les représentent au plan régional, sont impliqués dans la gestion du sport de haut niveau. Les fédérations disposent notamment de crédits spécifiques qu'elles peuvent attribuer aux structures inscrites dans leur Plan de Performance. Elles ont par ailleurs pour certaines constitué des cellules nationales dédiées au suivi de leurs athlètes. Les ligues soutiennent directement les structures PPF d'accession, quand les fédérations se chargent des Structures d'Excellence (Pôles France). De son côté le CROS Sud Provence-Alpes Côte d'Azur se mobilise et projette la création d'un fonds de dotation destiné, notamment, à financer l'accompagnement de sportifs de haut niveau de la région.

-Le tissu économique : au-delà du soutien aux clubs professionnels certains acteurs économiques du territoire sont impliqués dans le sport de haut niveau par l'accueil d'athlètes en insertion professionnelle. D'autres pistes de mobilisation sont à explorer avec les représentants de ces acteurs, tels que la CCI d'Aix-Marseille qui souhaite développer une filière « sport » par exemple.

6) Les publics cibles prioritaires :

Dans la perspective du transfert au CREPS des missions de suivi et d'accompagnement des sportifs de haut niveau et des structures PPF du territoire de la région Sud Provence Alpes Côte d'Azur, l'établissement permet d'envisager un point d'appui solide à un dispositif en faveur du sport de haut niveau, tant au niveau de ses localisations géographiques que de ses services d'expertise dédiés à la performance.

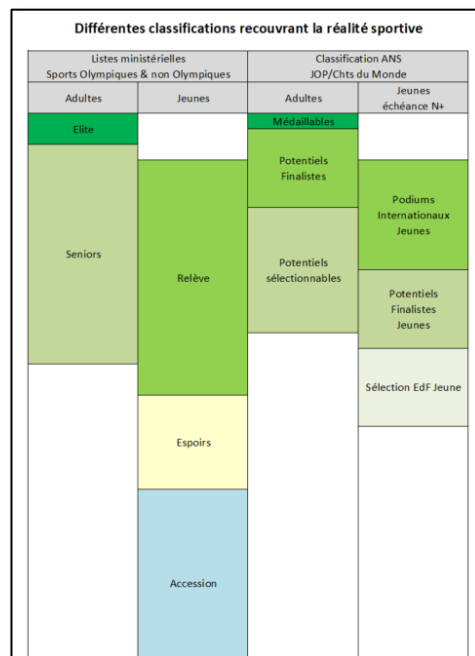


Toutefois, si le nouveau schéma d'organisation du sport de haut niveau souhaité par l'ANS vise tous les publics à potentiel, il distingue les sportifs de haut niveau, et il met l'accent sur les sélectionnables au JOP, ou même les médaillables aux JOP pour accéder à une aide réellement « sur mesure ».

Si l'on veut identifier les différents publics cibles auxquels pourraient correspondre des mesures d'accompagnement différenciées par niveau de priorité, et avant d'envisager les notions d'effectifs, il est donc nécessaire de repositionner les différents dispositifs de classification des sportifs de haut niveau ou de haute performance, suivant les appellations.

On peut donc distinguer à partir des données ANS/PSQS, les publics cibles de l'ANS à viser spécifiquement :

- Les sportifs **Haute Performance Médailleables** (28/30 ?) recensés par l'ANS dont la quasi-totalité se trouve hors CREPS (sauf 2 sur Antibes), et 9 appartiennent aux catégories paralympiques. Ils sont quasi tous regroupés à proximité des deux métropoles de la région que sont Aix-Marseille Métropole et Nice-Provence-Côte d'Azur. Ils correspondent à la frange la plus performante des catégories Elite et Seniors du classement ministériel.
- Les sportifs **Haute Performance Jeunes** (20/30 ?) jeunes athlètes à fort potentiel compte tenu de leurs résultats sportifs en catégorie junior, ces athlètes sont généralement classés en catégorie « Relève » ou, plus rarement, quatre ans avant les échéances, en liste « Espoirs » sur la classification SHN du ministère, et doivent alors être repérés via les fédérations et leur encadrement qui les suivent et les voient évoluer. Ils sont positionnés pour les échéances internationales au-delà de 2024.
- Les sportifs **Haute performance Finalistes potentiels** (20 /30 ?), répartis sur l'ensemble du territoire.
- Les sportifs **Haute Performance Sélectionnables potentiels** (20/30 ?), répartis également sur l'ensemble du territoire



En parallèle, au-delà de ces sportifs, l'agence rappelle qu'il est indispensable de prendre en compte l'ensemble des sportifs listés par le Ministère des Sports :

- Les près de 500 SHN (Elite, Senior, Relève et Reconversion dans lesquels sont référencés les sportifs cités ci-dessus) présents et/ou licenciés dans la région, dont plus de 350 se trouvent hors CREPS et ne bénéficient quasiment pas des services d'accompagnement développés par l'établissement. A noter que des licenciés « hors région » sont inclus dans ces effectifs s'ils sont en CREPS, mais d'autres SHN « hors région » ne le sont pas s'ils sont hors établissement (et a fortiori hors structures PPF). Ils sont de plus pour un certain nombre d'entre eux, susceptibles de s'entraîner régulièrement («résidents») ou ponctuellement (« nomades») sur notre territoire. Leur nombre reste à déterminer

Vision quantitative et géographique:

	04	05	06	13	83	84	Région
Élites	2	7	21	39	15	5	89
Seniors	2	23	59	82	33	7	206
Jeunes	4	17	104	110	52	16	303
Reconversion	1	1	2	5	2	1	12
Espoirs	5	55	190	292	115	47	704
Partenaires	1	1	10	17	4	4	37
Non classés	1	1	29	38	14	1	84
Total région	16	105	415	583	235	81	1 435

Source : DRDJSCS PACA - Fichier SHN, janvier 2017 - Traitement ORM.

à ce jour. Au sein de ces sportifs, on peut estimer à une centaine le nombre de SHN « isolés » hors structure PPF, et qui pourraient faire l'objet d'un repérage et d'un accompagnement particulier. Cette estimation doit encore être affinée.

- De même, les 45 athlètes paralympiques classés (dont 9 médaillables cités plus haut) font partie des priorités énoncées par l'ANS. Seuls 3 d'entre eux (dont 2 médaillables) sont accueillis au sein du CREPS actuellement. D'autres, non classés, sont sans doute à repérer.
- L'ensemble des sportifs listés (SHN+autres) représenterait selon la DRJSCS un total de plus de 1300 sportifs, dont plus de 800 ne sont donc pas SHN mais relèvent des catégories Espoirs ou Collectifs.
- Pour finir, l'ensemble de la population relevant des PPF constitue un ensemble de près de 2000 sportifs (1973 recensés ANS) inscrits dans une pratique d'accession au Sport de Haut niveau dont, a priori, un tiers de non listés.

Par ailleurs l'encadrement direct des athlètes est également un public à accompagner. On peut l'estimer à 200 à 300 intervenants impliqués dans la préparation, le suivi et l'éducation des sportifs.

L'offre de service d'accompagnement actuelle pourrait concerner peu ou prou tous ces publics, avec des priorités et des modalités d'accompagnement différentes en fonction du niveau, de l'âge, des besoins et des objectifs des sportifs : accompagnement individuel pour certains athlètes ou plutôt collectif pour d'autres, aides financières sur critères, accès privilégié aux dispositifs d'aide à la performance ou de suivi médical...etc.

Mais d'autres paramètres peuvent intervenir, et déterminer l'accès à l'accompagnement, pour des logiques de prévention, de formation et d'éducation des populations de jeunes sportifs, indépendamment de leurs performances.

L'ensemble de ces paramètres ont été pris en compte dans les propositions de services qui vont suivre...

2^e partie : L'offre de services à l'appui de la performance

1) Un écosystème à renforcer

Il est entendu que les structures PPF et les SHN implantés sur le territoire régional, hors CREPS, ont constitué leur propre écosystème d'accompagnement de la performance. Cet écosystème doit être maintenu et si possible renforcé. La phase de préfiguration a fait apparaître un niveau de structuration variable selon les structures PPF hors CREPS et selon les secteurs (préparation physique, préparation mentale...etc.). De plus cet environnement est parfois fragile car il repose souvent sur des ressources (humaines ou financières) qui ne sont pas stabilisées. Par ailleurs certaines de ces structures ne bénéficient pas toujours d'espaces dédiés adaptés (bureau, locaux médicaux ...), ce qui nuit à leur fonctionnement au quotidien. Ce constat peut sans aucun doute être élargi aux SHN hors structure, en fonction de leur organisation.

On a pu également relever un réel intérêt à la perspective d'un appui des experts du CREPS auprès des responsables de ces structures, des entraîneurs, ou des intervenants (préparateurs, paramédicaux...). Cet appui peut concerner une intervention directe auprès de certains athlètes, mais aussi une montée en compétence de l'encadrement.

Dans cette perspective, la plus-value du CREPS réside dans son approche globale du projet de l'athlète ou de la structure, avec une articulation des différents champs d'aide à la performance, ainsi que l'apport de son regard « extérieur ». Le CREPS peut assurer la formalisation du projet « haut niveau » et la mise en cohérence des expertises autour de ce projet.

2) Bilan-diagnostic « proactif » et/ou réponses « à la demande »

La plupart des dispositifs d'accompagnement proposés aujourd'hui aux structures PPF et/ou aux athlètes sont proposés sous forme de « guichet », à la demande. Leur diffusion dépend donc de la connaissance de leur existence par les publics visés, mais aussi d'une « prise de conscience » d'un besoin dans tel ou tel domaine. Afin d'optimiser l'organisation actuelle, et de favoriser l'accès à une offre de services renforcée, on doit alors envisager de combiner deux démarches :

- Une démarche « proactive » auprès des sportifs médaillables, sélectionnables, et jeunes potentiels, voire de l'ensemble des Sportifs classés Haut niveau et s'entraînant en structure et hors structure PPF (SHN « isolés »)
Cette démarche concerne également l'environnement de ces athlètes.
 - Une démarche informative pour les autres sportifs inscrits dans les PPF fédéraux, avec réponse « à la demande » (et en fonction des moyens disponibles).
- Pour les sportifs isolés, la prise de conscience de leurs besoins passe en effet par un entretien/diagnostic initial, et renouvelé à échéance régulière (rentrée sportive annuelle).
 - Pour les structures PPF, l'émergence des besoins peut être initiée par un entretien annuel avec l'encadrement mais aussi à partir d'actions d'information/sensibilisation (interventions thématiques ou d'échanges de pratiques).
 - La réponse « à la demande » suppose de son côté un affichage des dispositifs d'accompagnement. Le CREPS pourra s'appuyer sur sa « visibilité » auprès des publics pour promouvoir ces dispositifs. Les services et supports de communication du CREPS et de ses partenaires régionaux seront également mis à contribution.

3) Propositions Détaillées par type de service d'accompagnement

En fonction des écosystèmes d'accompagnement de la performance déjà constitués autour des structures et Sportifs relevant des PPF, on a pu relever des pistes d'action différenciées selon le secteur concerné, en vue de renforcer les dispositifs d'accompagnement selon les quatre axes prévus par l'Agence Nationale du Sport et leur déclinaison.



Axe 1 : Optimisation de la performance et suivi médical.

Préparation Physique : on peut supposer un intérêt relatif de la part des structures pour un accompagnement spécifique, car la préparation physique est souvent prise en charge par l'équipe d'entraîneurs. Elle semble relever d'une « culture professionnelle » bien identifiée de la part de l'encadrement, qui n'exprime de ce fait pas de besoin particulier. Néanmoins la mise à jour des connaissances dans ce domaine peut donner lieu à des actions spécifiques.

Propositions :

- Développement de l'échange d'expérience et de pratiques parmi les entraîneurs
- Actions de sensibilisation/formation des différents acteurs de l'encadrement via l'intervention d'experts (nouvelles pratiques, innovations).
- Etudier l'opportunité de développer un réseau de professionnels repérés sur le territoire régional pour leurs compétences, et mobilisables en fonction des besoins.

Préparation Mentale : on trouve dans ce secteur beaucoup d'intervenants en forte concurrence, et de grandes disparités de compétences selon le cursus de formation. Les athlètes et structures sont très sollicités mais n'ont pas toujours de critères de comparaison et de choix. De plus l'approche mentale de la performance n'est pas toujours perçue comme incontournable par les athlètes ou leur encadrement, faute d'en avoir identifié les ressources potentielles.

Propositions :

- Actions de sensibilisation/formation des différents acteurs de l'encadrement via l'intervention d'experts.
- Référencer et animer un réseau de professionnels de l'accompagnement de la dimension humaine et mentale de la performance, pour favoriser l'accompagnement « de proximité » de sportifs et d'entraîneurs. Mise en place de Groupes d'Analyse de Pratiques Professionnelles (GAPP) ou autre appellation, par exemple Groupe de Coaching Partagé, GCOP, réseau Grand INSEP.

Suivi Médical : des carences potentielles ont été repérées dans ce secteur, où chaque structure/athlète s'est constitué son propre réseau local, mais sans forcément bénéficier du poids d'un centre médical (centre de santé agréé sur Aix-en-Provence) comme le CREPS, pour obtenir des examens, ou des regroupements d'experts pour traiter un problème pluridisciplinaire.

Si les besoins en traumatologie sont généralement couverts, on peut estimer à 50% la part de structures PPF qui n'ont pas d'environnement médical complètement structuré, et couvrant tous les champs concernés de l'accompagnement de la performance.

D'autre part l'évolution de la Surveillance Médicale Réglementaire, sous le pilotage des fédérations, a pu générer une réduction du cahier des charges, avec la disparition de certains tests ou protocoles (tests à l'effort, bilans de prévention : podologue, dentiste...). Le champ de la prévention est pourtant perçu comme incontournable, notamment à l'entrée en structure PPF.

Le futur schéma devra donc intégrer le suivi médical comme une mission de service public incontournable.

Propositions :

- Identifier les problématiques des structures PPF hors CREPS dans le champ médical, et les ressources mobilisables sur le territoire ou depuis les sites du CREPS pour y répondre.
- Organiser des échanges ponctuels d'expérience ou d'informations (veille) sous forme de soirées thématiques ou d'animation destinées aux professionnels de médecine du sport et autres acteurs.
- Renforcer le suivi médical pour les SHN isolés, ou pour certains SHN des structures PPF, sous forme de consultations à distance ou en itinérance (plateau médical mobile), ou d'accueil en site CREPS.

- Proposer un bilan médical préventif pour les 400 athlètes entrant en Pôle chaque année, sous forme de complément au SMR fédéral, selon des modalités à définir avec chaque structure PPF.
- Associer aux bilans de prévention un test de « profilage » en lien avec les préparateurs physiques du CREPS, permettant d'identifier les problématiques à anticiper pour accompagner les sportifs.

Suivi Paramédical :

Dans ce secteur, on a pu noter l'intérêt d'un regroupement de services pour certains athlètes pouvant se rendre physiquement sur un des sites du CREPS. L'accompagnement en diététique/nutrition a également été évoqué comme un besoin potentiel.

Propositions :

- Identifier en priorité les besoins des SHN isolés vis-à-vis de l'appui d'un plateau médical du CREPS.
- Intégrer le champ paramédical du CREPS dans le plateau médical itinérant ou déployé à distance.
- Confirmer le besoin en accompagnement diététique à partir d'une enquête généralisée. Proposer des interventions d'information collective ou des prestations individuelles selon les besoins.

Réathlétisation et Récupération : pas d'élément particulier a priori.

Proposition : identifier les besoins à couvrir, notamment pour les SHN isolés, à partir de bilans initiaux.

Apports d'Innovations en lien avec la Recherche : Des actions de recherche ont été initiées au sein du CREPS depuis quelques années, et une démarche exploratoire plus large a été engagée par le CREPS depuis 2018 auprès de ses pôles, en lien avec les trois facultés STAPS de la région (hors Avignon). L'objectif de cette démarche était de définir des besoins potentiels en recherche appliquée auxquels pouvaient répondre les laboratoires universitaires, à partir de leurs axes de recherche en cours. A titre d'illustration, un protocole spécifique a été déployé auprès du pentathlon moderne.

Par ailleurs le CREPS a été associé aux candidatures des laboratoires universitaires dans le cadre de l'appel à projet de l'Agence Nationale de Recherche sur la Haute Performance. Il est ainsi partenaire du projet PARAPERF porté par l'Université de Toulon en lien avec le Technosport d'AMU. Il soutient le projet HEROES du LAMHESS de Nice et le projet PPASS d'Aix-Marseille.

Proposition : prospection des « besoins potentiels » à étendre auprès des structures hors CREPS et à approfondir avec les laboratoires universitaires concernés.

Accompagnement de l'encadrement et Formation des entraîneurs : la formation continue des entraîneurs relève du droit commun, et elle est assurée par leur employeur à partir de l'offre des fédérations, de l'INSEP ou des établissements le cas échéant. On peut toutefois noter la difficulté pour ces cadres sportifs de dégager du temps pour suivre ces formations, notamment lorsqu'elles génèrent un déplacement hors région. Le CREPS a engagé à leur attention en 2019 une démarche de sensibilisation sur différentes thématiques liées à l'optimisation de la performance, sous forme de conférences thématiques et d'échanges d'expérience. Ces conférences, soutenues par la DRJSCS, ont permis (et permettront) de faire émerger des besoins potentiels de formations complémentaires.

En parallèle, le CREPS développe depuis une vingtaine d'années des compétences d'expert en haute performance en étroite coopération avec le Grand INSEP dans le champ de la préparation physique, de la réathlétisation, des aspects mentaux de la performance. Il partage depuis quelques mois les réflexions nationales sur un projet d'Ecole des Cadres, institut de formation des futurs encadrants de la haute performance en France. Cette expérience peut être mise à profit des actions de formation à concevoir.

Propositions :

- Poursuivre et développer les interventions d'experts et les échanges de pratiques en direction des entraîneurs et de l'encadrement des structures/athlètes, dans le cadre d'un calendrier formalisé.
- Enrichir, si nécessaire, l'offre de formation existante en proposant des modules accessibles sur le territoire régional.

Axe 2 : Environnement socio-professionnel

Suivi Scolaire : le dispositif d'accompagnement pour les élèves scolarisés est bien structuré par la DRJSCS en lien avec les acteurs concernés (référénts fédéraux, IPR, CT EPS, établissements...etc.).

C'est un secteur chronophage pour le référent régional, ainsi que pour les responsables de structures PPF, notamment hors CREPS. Outre le suivi des aménagements organisés pour chaque structure PPF, les demandes d'aménagements de SHN individuels (isolés) varient de 5 à 30 dossiers par an. On peut noter à cette occasion que le niveau d'aménagement scolaire est conditionné par la volonté des chefs d'établissement tout autant que par le volume de sportifs concernés.

Proposition :

- Maintien de la fonction de suivi socio-professionnel pré-Bac au sein de l'équipe régionale du Manager Territorial. Cette ressource sera mobilisée au profit des sportifs concernés par l'intermédiaire de « référents locaux », implantés sur les sites du CREPS, et chargés de la première interface avec les SHN (cf nouveau schéma d'organisation ci-après)
- Voir le potentiel d'optimisation du label « génération 2024 » des établissements scolaires au profit du suivi des athlètes.

Bilans d'Orientation : Ces bilans sont aujourd'hui effectués « à la demande » via la DRJSCS pour les sportifs hors CREPS, en modalités à distance ou en itinérance, mais pour un petit nombre de bénéficiaires (en moyenne 15 par an) faute de crédits. Ce dispositif est pourtant essentiel dans la formalisation du double projet, et le CREPS a testé en interne sa généralisation pour des promotions d'élèves scolarisés.

Proposition : proposer un bilan systématique chaque année à toute la promotion de lycéens SHN de la région : en classe de Terminale, avant Noël, pour anticiper le positionnement sur Parcoursup, et en classe de Seconde, à Pâques, pour faciliter le choix des options. Cela représente deux promotions potentielles d'environ 150 élèves, soit 300 bilans par an au total.

Ce dispositif pourra être complété par une action de formation conduite par l'experte attitrée du CREPS afin de pouvoir démultiplier, à terme, les capacités d'intervention sur le territoire : cette action visera des stagiaires en cursus de Psychologie (Master) ou des enseignants de l'éducation nationale volontaires.

Suivi post-Bac : le dispositif d'accompagnement des étudiants est aujourd'hui assuré par la DRJSCS en lien avec les acteurs concernés (référénts fédéraux, universités, CROUS...etc.). Il nécessite de nombreux déplacements sur le territoire pour assister aux commissions « haut niveau » ou aux réunions de CROUS des différentes universités. On peut noter que le suivi des sportifs de haut niveau est en phase de forte structuration au sein des universités Aix-Marseille, Nice et Toulon, avec la nomination de référents spécifiques et le développement de l'accessibilité des différentes filières, au-delà des STAPS. L'université d'Avignon reste quant à elle plus centrée sur les sportifs universitaires, faute de SHN en nombre suffisant. Une convention avec le CROUS AMU a été établie pour l'hébergement d'athlètes (15 bénéficiaires en 2020). Des accords ponctuels sont négociés avec les autres CROUS.

Proposition :

- Maintien de la fonction de suivi socio-professionnel post-bac au sein de l'équipe régionale du Manager Territorial. Cette ressource sera mobilisée au profit des sportifs concernés par l'intermédiaire de « référents locaux », implantés sur les sites du CREPS, et chargés de la première interface avec les SHN (cf. nouveau schéma d'organisation ci-après)
- Possibilité d'un relai des « référents locaux » pour assurer la représentation de l'équipe SSP Post-Bac du CREPS aux commissions universitaires HN et réunions CROUS, sur leur territoire.

Bilan de compétence : ce dispositif concerne essentiellement les sportifs en fin de carrière ou non-inscrits dans un cursus post-bac. Il est généralement peu mobilisé.

Proposition : promotion proactive auprès des sportifs concernés, et en fonction des budgets disponibles.

Insertion socio-professionnelle (CIP, CAE), reconversion : dispositif coordonné par la DRJSCS, avec une trentaine de contrats conclus par an. Il est néanmoins perçu comme une vraie plus-value pour les sportifs concernés, notamment après l'âge de 25 ans et la fin de nombreuses aides de droit commun.

Le potentiel de développement est conditionné par la mobilisation d'entreprises « employeurs » (généralement identifiées par les SHN eux-mêmes). On peut l'inscrire dans une approche plus large visant à la professionnalisation des meilleurs sportifs, à l'image de certaines fédérations ou régions.

Proposition : Intérêt d'un club d'entreprises formalisé, à constituer, sous réserve de Ressource Humaine mobilisable. A mettre en lien avec le projet de « fonds de dotation » du CROS en phase d'émergence.

Bourses individuelles : on peut noter la concentration de certaines aides en direction des SHN, y compris Elite, sans tenir compte de leurs besoins ou de leurs ressources, faute de mise en cohérence des dispositifs des différentes collectivités. Des relations sont néanmoins établies entre la DRJSCS et les référents SHN des 5 Conseils Départementaux (sur 6) qui octroient des aides individuelles mais pas avec le Conseil Régional.

Proposition : viser la cohérence des dispositifs des collectivités dans le cadre de la conférence des financeurs de la nouvelle gouvernance régionale du sport.

Aides à la formation : l'accès à la formation, en termes d'information et de financements, apparaît comme une problématique à traiter. Les aides à la formation, jusqu'alors gérées par la DRJSCS, avaient bénéficié à 86 athlètes en 2019. Les budgets de ce dispositif ont, depuis, été transférés aux fédérations mais en volume réduit et avec un recentrage sur les SHN.

Proposition : récupération par le CREPS de la gestion des lignes de crédit affectées aux Fédérations sur ce dispositif.

« média-training » : ce dispositif n'a pas été évoqué en tant que tel par l'ANS mais il apparaît comme nécessaire. Une étude de besoins effectuée par le CDOS 06 dans les Alpes-Maritimes l'a confirmé, et a conduit cet acteur à le proposer aux SHN de ce département. Il répond à un intérêt pour le sportif dans sa gestion d'image mais aussi pour le rayonnement du territoire et de ses acteurs : c'est donc un levier de mobilisation auprès du tissu économique et des collectivités.

Proposition : intégrer une offre de « media-training » dans le dispositif d'accompagnement régional, en ciblant les SHN concernés et représentatifs du territoire régional : médaillables, sélectionnables et jeunes potentiels internationaux.

Axe 3 : Paralympisme

La cartographie établie par l'ANS indique pour 2019 une population de 45 sportifs paralympiques relevant des PPF, dont 23 sportifs de Haut Niveau : seul trois d'entre eux sont accompagnés aujourd'hui par le CREPS.

D'autre part, si l'on rapporte ces chiffres au total national, la région Provence-Alpes Côte d'Azur accueille environ 6,5 % des effectifs paralympiques alors que cette part monte à 8,7 % des effectifs de sportifs non paralympiques. Faut-il en déduire que le processus d'émergence et d'accompagnement des sportifs paralympiques sur notre territoire est moins performant qu'en d'autres lieux ?

L'état des lieux conduit par le représentant régional du CPSF, qui a pris ses fonctions il y a quelques mois, devrait permettre d'identifier les leviers du développement des pratiques sportives pour les publics atteints de handicaps et faciliter l'évolution, pour certains d'entre eux, vers une pratique de compétition ou de haut niveau. Il convient d'appuyer cette démarche dans le cadre du nouveau schéma d'organisation du SHN.

Propositions :

- Identifier un référent régional chargé du développement du paralympisme au sein de l'équipe du Manager Territorial.
- Participer à une démarche proactive de détection des potentiels paralympiques, en lien avec le CPSF.
- Proposer à chaque athlète paralympique recensé sur le territoire régional un accompagnement individualisé, décliné depuis chaque site du CREPS via un « référent local » ou « itinérant ». Ces référents locaux seront en lien avec le référent régional, qui assurera une coordination générale.

Axe 4 : Analyse de la performance

Le secteur de l'analyse de la performance suscite de fortes attentes de la part des acteurs (prioritairement les fédérations sportives), en vue de :

- Collecter et traiter les données disponibles, dont la quantité et la qualité vont croissant avec les nouveaux outils technologiques à disposition.
- Sensibiliser sportifs et entraîneurs sur le potentiel d'aide à la performance lié à l'analyse data.
- Renforcer la recherche sportive dans ce domaine, pour suivre les évolutions technologiques en cours.
- Réaliser des analyses corrélatives

Pour répondre à deux objectifs essentiels que sont la détection des potentiels, d'une part, et l'optimisation de la performance des athlètes confirmés d'autre part.

Par ailleurs il y a un fort enjeu à identifier les caractéristiques et besoins des publics du haut niveau, mais les outils disponibles (PSQS) ne sont pas forcément satisfaisants. Le PSQS est seulement un outil de suivi des sportifs et, de plus, il n'est pas suffisamment bien renseigné ou mis à jour, sauf pour les athlètes en CREPS qui bénéficient d'un accompagnement spécifique.

Propositions :

- Optimiser la base de données PSQS en proposant un accompagnement à la mise à jour aux athlètes concernés (notamment aux SHN isolés).
- S'inscrire dans le développement du Sport Data Hub de l'Agence Nationale du Sport, notamment en développant un outil de diagnostic et d'alerte sur les paramètres « performance ».

3^e partie : Un Guichet unique et une approche territoriale agile

Différents acteurs interviennent aujourd'hui dans le champ du sport de haut niveau régional, et en direction des publics concernés : encadrement des structures des PPF, athlètes listés (ou non listés pour certains)... Les services proposés ne sont pas toujours connus, ni les expertises repérées, et il y a certainement un enjeu d'information et de communication à traiter si l'on considère les faibles demandes relevées pour certains dispositifs d'accompagnement de la DRJSCS par exemple.

Compte tenu de la répartition géographique des structures ou sportifs relevant des PPF, il y a également un enjeu de proximité à intégrer dans toute approche opérationnelle visant à accompagner ces publics. Par ailleurs les dispositifs d'accompagnement ne sont pas forcément coordonnés, et l'on attendra de la nouvelle organisation, inscrite dans le cadre de la future gouvernance régionale du sport, une mise en cohérence accrue des acteurs impliqués : fédérations et leur déclinaison régionale, collectivités, acteurs économiques, services de l'Etat...

Mais avant d'envisager une nouvelle organisation, encore faut-il en définir les plus-values attendues au regard de l'offre de services existante.

1) Quelles plus-value attendues de la part du futur schéma d'organisation ?

Chaque structure relevant des PPF et chaque sportif de haut niveau « isolé » ont été amenés à organiser leur propre écosystème, en mobilisant les moyens mis à leur disposition pour optimiser la performance et garantir un parcours socio-professionnel positif. Si ces écosystèmes ne bénéficient pas tous du même niveau de structuration, d'expertise ou d'efficacité, selon le secteur considéré, il ne s'agit pas pour autant de les remettre en question mais plutôt de les renforcer en fonction des besoins... et des ressources disponibles. Le nouveau schéma s'inscrit donc dans la continuité de l'existant, qu'il doit optimiser pour.

- Simplifier les démarches pour les sportifs, entraîneurs et fédérations
- Mobiliser un réseau de compétences déjà identifié, à proximité des publics
- Assurer une visibilité du sport de haut niveau sur l'ensemble de la région ;
- Rationaliser les moyens mis en œuvre

En vue d'obtenir :

- Plus d'efficacité et de réactivité dans les réponses apportées
- Des réponses plus orientées vers la performance.
- Un accompagnement plus ciblé et plus fin pour les SHN

Propositions : Assurer un diagnostic annuel avec chaque sportif/entraîneur, et/ou structure PPF (en fonction des cibles prioritaires), sur la base d'un support de diagnostic formalisé, pour :

- Détecter les problèmes existants ou potentiels d'organisation afin d'apporter une aide à la structuration
- Faire émerger des besoins de qualification de l'encadrement, avec l'appui de réseaux d'experts.

2) Comment traduire concrètement le concept de « guichet unique », souhaité par l'ANS, en modalités opérationnelles pour les bénéficiaires?

Pour donner corps au projet de « Guichet unique », compte tenu des enjeux cités plus haut, on peut prendre en compte les principes opérationnels suivants :

Vis-à-vis des publics...

Unicité : Le CREPS, ou la DRJSCS sont des structures trop impersonnelles pour que les acteurs sportifs les sollicitent à bon escient, quand ils sont à l'extérieur de l'établissement. Les structures qui produisent de la performance, ou les athlètes isolés et leur équipe d'encadrement, souhaitent surtout avoir un interlocuteur, un « référent » qui ait une vision globale, pour évoquer leurs besoins et mobiliser les « réponses adaptées », en bénéficiant d'un accompagnement sur la durée. C'est le cas au sein des sites du CREPS, mais pas à l'extérieur. Les structures PPF hors CREPS les moins « organisées » pourront être ciblées de façon spécifique.

Propositions :

- Identifier au sein de l'équipe régionale du Manager Territorial une équipe « référente » auprès des « structures PPF » hors CREPS, en s'appuyant sur les missions actuelles du référent de la DRJSCS.
- Identifier auprès des SHN (en structure hors CREPS ou isolés, paralympiques ou non) un référent local ou itinérant chargé de la première « interface » pour une prise en charge globale, avec une seule adresse courriel, un seul contact téléphonique.

Un zonage géographique du territoire régional sera adopté en fonction des effectifs d'athlètes à prendre en compte et le nombre de référents locaux défini en conséquence. Dans les deux cas ces interfaces devront disposer d'un réseau d'experts rapidement mobilisables et d'un réseau de personnes ressource en arrière-plan, notamment au sein de l'équipe régionale du Manager territorial. Quel que soit le nombre de référents et leur positionnement, du point de vue des publics concernés, une seule personne physique sera identifiée comme « interface » générale.

Proximité : Le positionnement géographique des catégories d'athlètes (et de structures) relevant du PPF, tout comme des SHN, montre une forte concentration sur la frange littorale de la région, et notamment dans les aires métropolitaine d'Aix-Marseille et de Nice, et dans une moindre mesure Toulonnaise. Le site de Boulouris génère également un niveau de concentration spécifique. Viennent ensuite deux pôles de concentration de moindre importance dans les Alpes du Sud et un pôle plus réduit dans le Vaucluse, ainsi que quelques athlètes ou structures dispersés.

Cette répartition doit être prise en compte dans l'organisation du suivi des athlètes par la future équipe constituée autour du Manager Territorial. Les projections du « guichet unique » en tiennent compte.

Cette dispersion des structures et surtout des Athlètes isolés sur tout le territoire régional, et les contraintes d'emploi du temps de ces publics, nécessitent une organisation offrant une présence physique de proximité.

Propositions : Ce paramètre de proximité peut être intégré en combinant trois modalités d'organisation :

a) Une Prise en charge décentralisée

Il faut profiter de la configuration géographique du CREPS pour privilégier progressivement une approche territoriale, et désigner un « référent » local sur chaque site, en lien avec le Manager territorial et son équipe. Ils seront chargés d'établir le diagnostic des besoins de façon globale auprès des SHN dont ils auront la charge (et en priorité, parmi eux, auprès des médaillables et potentiels internationaux) avant de faire appel, au cas par cas, au réseau d'experts animé par le CREPS et aux membres de l'équipe régionale MT chargés d'une thématique particulière (suivi-socio professionnel, paralympisme...).

La concentration d'athlètes dans certaines zones (Bouches du Rhône, Alpes-Maritimes, Aires métropolitaines...) nécessitera sans doute d'ajuster le nombre de « référents locaux » mobilisables depuis chaque site du CREPS.

b) Une fonction itinérante : Tous les « référents locaux » seront amenés à se déplacer sur leur territoire de proximité pour aller au plus près des athlètes dont ils assureront le suivi individualisé. Parmi eux, un référent « itinérant » sera spécialement affecté aux zones les plus éloignées des sites du CREPS, et nécessitant des temps de déplacement accrus (Vaucluse et Alpes du Sud).

c) Mobilisation d'un réseau d'experts locaux

Dans tous les cas de figure, les référents viseront à apporter une réponse de proximité aux besoins des athlètes ou des structures dont ils assurent le suivi régulier. Ils pourront s'appuyer pour cela sur des réseaux d'intervenants spécialisés et mobilisables localement.

Ces intervenants seront référencés parmi les experts du réseau du Grand INSEP (cf. cartographie des compétences), les experts du CREPS et les experts locaux intervenants déjà auprès des structures PPF de la région. Parmi ces derniers on peut compter sur certains des 84 Cadres Techniques Sportifs présents sur le territoire et disposant d'une expertise particulière. Le référencement entre « pairs » s'établira sur la base d'un minimum de compétences garanties sur la base d'un cahier des charges commun. Il sera complété par la définition d'une « charte » d'entrée et de sortie du réseau sur des critères communs. L'animation consistera à organiser une veille collective et des échanges de pratiques. Elle sera assurée, dans chaque secteur concerné, par un « pilote régional » identifié parmi les experts du CREPS, dont les missions seront élargies à l'externe.

Ces réseaux concernent le secteur de la préparation mentale (démarche déjà engagée par le CREPS) et sans doute de la préparation physique. Ils pourront viser, selon des modalités spécifiques, le secteur médical et paramédical. (cf. 2^e partie)

Visibilité : la notoriété du CREPS permettra de renforcer la visibilité des dispositifs d'accompagnement, pour sortir du « Bouche à oreilles » actuellement en vigueur au sein des SHN isolés notamment.

Proposition : exploiter les outils de communication du CREPS et solliciter les supports des partenaires.

En termes d'organisation interne...

Transversalité : le CREPS expérimente régulièrement les enjeux de transversalité avec des missions similaires réparties sur ses trois sites.

Proposition : derrière l'interface du guichet unique, une cellule de plusieurs personnes sera affectée au dispositif général et suivra automatiquement l'information, les décisions, les actions mises en œuvre (tableaux de bord), sous la responsabilité du Manager Territorial et sous l'autorité du Directeur du CREPS

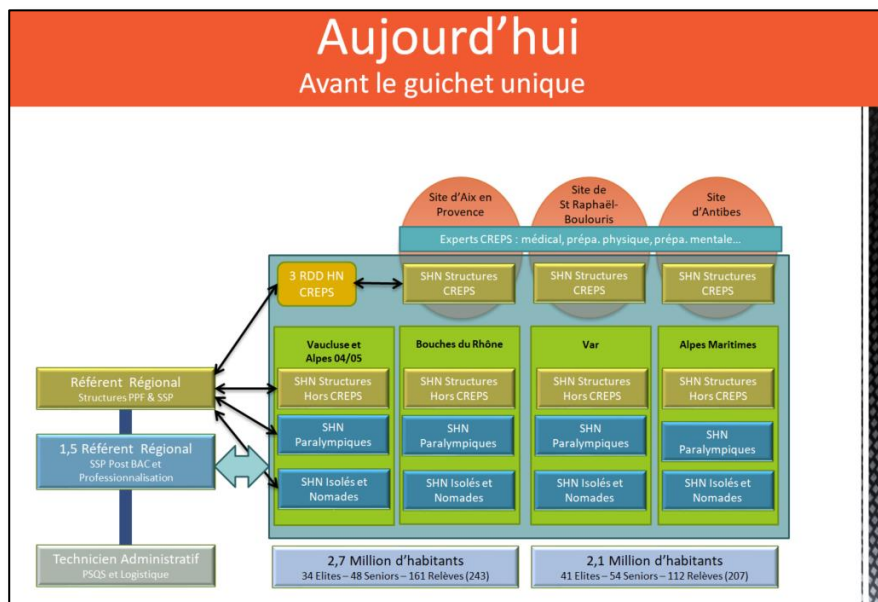
Centralisation : le Guichet Unique permettra de traiter la problématique du sport de haut niveau à travers une seule entité, le CREPS, en lien avec tous les acteurs concernés.

Proposition : intégrer le schéma dans la future gouvernance régionale du sport en créant une commission « Haut Niveau » au sein de la Conférence des Financeurs, afin de faciliter la mise en cohérence des moyens.

3) Quel schéma opérationnel ? (cf schémas en annexe)

L'accompagnement des sportifs s'est historiquement partagé entre les CREPS, pour les pôles et Centres de Formations des Projets de Performance Sportive des fédérations qui y étaient implantés et la DRJSCS pour les sportifs et structures qui s'étaient organisés hors CREPS.

Les trois responsables des départements Haut Niveau du CREPS sont bien entendu en relation avec les intervenants de la DRJSCS, et font le lien avec les responsables de structure sur un certain nombre de dispositifs. Mais de fait, le CREPS et la DRJSCS n'avaient jusqu'alors que peu de domaines de coopération et l'ensemble des services développés au sein des trois sites du CREPS n'étaient que peu utilisés par les sportifs hors murs.



En termes de ressources humaines, le bilan s'établit à ce jour comme suit pour les deux structures :

Etat RH CREPS & DRJSCS par services aux SHN - décompté en ETP

Structure	Management SHN Dir. Adj. & Chef de bureau Sport	Responsable site	Optimisation Performance	Médical	Socio-Pro	Paralympique	Analyse de la Performance PSQS	TOTAL
CREPS	0,3	1,2	5,8	8	12	0,5	1,7	29,5
DRJS	0,3	0	0,5	0	2	0	1	3,8
Total	0,6	1,2	6,3	8	14	0,5	2,7	33,3

Ces données sont issues des analyses conduites par le cabinet Eurogroup à la demande de l'ANS en mai 2020. Elles apportent au passage un éclairage sur les capacités d'intervention actuelles de la DRJSCS. Même en tenant compte de l'enveloppe budgétaire consacrée à des actions et des financements de prestations de services destinées aux SHN hors CREPS, il apparaît immédiatement qu'au vu de la masse de sportifs à suivre, la DRJSCS ne peut assumer pleinement l'accompagnement de l'ensemble des sportifs et structures référencés. La configuration actuelle des services de l'Etat est donc sous-dimensionnée.

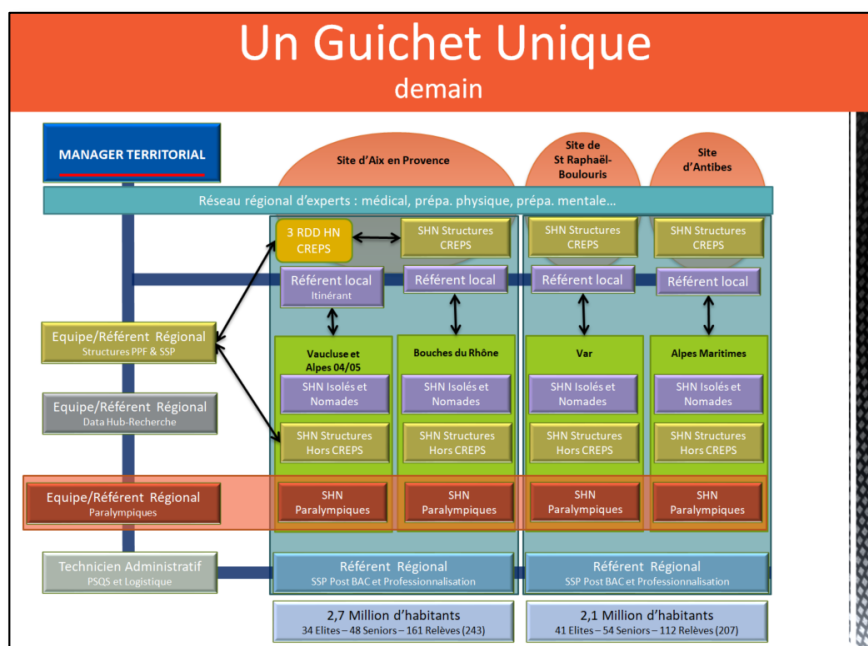
Dans la perspective de l'Organisation Territoriale de l'Etat, il est de ce fait indispensable de repenser un schéma d'organisation fonctionnelle qui permette à la fois de répondre aux attentes opérationnelles de la haute Performance, tout en proposant un redéploiement des ressources humaines et des moyens budgétaires pour être acceptable.

Vers une organisation territoriale coopérative & agile :

Afin de proposer une organisation la plus performante et efficace possible, dans un redéploiement maîtrisé des personnels, il nous semble pertinent de :

-Développer une approche locale, ou décentralisée, de la Haute Performance (fonctions verticales sur le schéma) qui répondent à des exigences de proximité pour plus de réactivité. Cette approche mobilisera un réseau d'experts le plus local possible et des ressources sur chacun des sites du CREPS.

-Maintenir des missions d'expertises transversales au plan régional. Ces missions sont généralement structurelles (suivi des structures PPF, relations académiques, universitaires, suivi socio-professionnel, gestion du PSQS, DataHub, Recherche ...) ou concernent la coordination des acteurs de la performance (réseau préparation physique, préparation mentale, médical ...), permettant de déployer et d'animer des compétences spécifiques sur l'ensemble du territoire.



Avec un tel dispositif, le « référent local » (ou itinérant) devient le guichet unique sur le territoire, pour toute demande individuelle touchant à la performance d'un sportif de Haut Niveau ou de son entraîneur. Il est celui par qui passe l'ensemble des éléments décisionnels liés à la sollicitation de l'offre de services.

L'accompagnement des structures PPF, visant leur organisation, restera quant à lui traité au plan régional.

Pour garantir l'efficacité de ce schéma, c'est un minimum de 9 à 10 ETP qui doivent appuyer le Manager Territorial. Si l'on prévoit un transfert des 3 postes DRJSCS actuellement dédiés au secteur du Haut Niveau, il faut donc compter 6 à 7 postes complémentaires pour assumer les missions qui ne peuvent l'être actuellement (suivi des SHN Isolés, des Sportifs nomades, développement du sport Paralympique de Performance, lien avec la Recherche, mobilisation du tissu économique, PSQS & Data...).

Etat RH CREPS & DRJSCS par services aux SHN - décompté en ETP

Structure	Management SHN	Responsable site & Réf. Locaux	Optimisation Performance	Médical	Socio-Pro & Structures	Paralympique	Analyse de la Performance PSQS-Data Hub	TOTAL
CREPS	1 Manager Territorial	1,5	6	8	11	1	2	29,5
Territoires		4	2	2	4	1	1	15
Total	1	5,5	8	10	15	2	3	44,5

Cette projection concerne essentiellement l'équipe régionale organisée autour du Manager territorial pour conduire des actions transversales (coordination, structuration, développement...). La mise en œuvre du schéma nécessitera un volume d'interventions opérationnelles qui devraient s'appuyer sur des ressources

humaines supplémentaires, à hauteur de 10 à 15 ETP. Ces ressources pourront se traduire en transferts de postes et/ou en financements de vacances, à prendre en compte en sus des prévisions budgétaires (ci-après).

Conclusion : Cette approche territoriale modifie l'organisation actuelle des dispositifs d'accompagnement proposés par la DRJSCS, fondés sur un référent « thématique » qui couvre tout le territoire régional. On peut donc envisager une évolution progressive vers ce schéma d'organisation à compter du 1^{er} janvier 2021, en fonction de l'affectation des ressources humaines au CREPS.

4) Positionnement du Manager Territorial

La note du 2 avril 2020 stipule que chaque CREPS sera amené à signer une convention avec l'ANS au plus tard à la fin de l'année 2021. Il conviendra donc de co-signer la convention actuelle tripartite entre l'Etat, la Région et le CREPS avec l'ANS, nouveau signataire. Dans ce cadre c'est bien la direction du CREPS qui rendra compte de ses missions « haut niveau » déléguées par l'ANS.

Le directeur du CREPS, porteur de la convention, aura donc autorité hiérarchique et fonctionnelle sur le Manager Territorial, d'autant que celui-ci fait partie des membres du personnel de l'établissement et qu'il aura à piloter plusieurs collaborateurs du CREPS.

La note indique bien « que le travail d'élaboration du schéma territorial du haut niveau identifiera clairement le positionnement d'un manager territorial, chargé d'assurer la mise en œuvre de ce schéma par une collaboration étroite et constante entre l'ensemble des acteurs territoriaux et l'ANS ».

Le CREPS Provence Alpes Côte d'Azur proposera, après validation du schéma territorial, la nomination d'un Manager Territorial issu de ses personnels. Comme pour les autres cœurs de mission dédiés au CREPS, le directeur du CREPS reste le pilote de l'organisation générale de l'établissement.

5) Ressources budgétaires (cf tableau synthèse en annexe)

Bien entendu, afin de pouvoir engager des actions au bénéfice des sportifs ciblés par l'ANS, il est indispensable que ce schéma fonctionnel puisse s'appuyer sur des enveloppes budgétaires en gestion directe. C'était le cas des crédits affectés aux dispositifs gérés par la DRJSCS jusqu'en 2019, avant qu'ils ne soient « recentralisés » par l'ANS en 2020.

Cette gestion directe est à la fois une garantie de réactivité pour le déploiement des services proposés, et de crédibilité auprès des publics. En l'absence de gestion directe réactive, il est à craindre que les sportifs et leur encadrement n'adhèrent pas à la nouvelle organisation proposée.

Pour assurer le financement du nouveau schéma d'organisation, il convient de maintenir les ressources budgétaires affectées aux dispositifs existants mais aussi de dégager de nouvelles ressources pour répondre aux enjeux de développement et d'optimisation de la performance sportive sur le territoire régional.

Gestion directe des crédits DRJSCS 2019

Aides individuelles	Financement Structures
-BOP 219 : 230 K€ euros SSP <ul style="list-style-type: none"> ▪ 118 K€ / 30 CIP ▪ 112 K€ pour 86 aides à la formation) 	-BOP 219 : 343 500 euros de Fct / 52 structures PPF sur 70 -BOP 124 : 146 K€ de vacances / 44 structures PPF sur 70

L'affectation au CREPS d'une enveloppe équivalente au montant des crédits gérés par la DRJSCS en 2019, et partiellement transférés à l'ANS en 2020, est donc à confirmer pour un montant total de : **719 500 €**

Crédits de développement

Expertises Haute performance et aide à la structuration des pôles : constituer une ligne de crédit indispensable pour assurer des interventions des réseaux d'experts associés au CREPS auprès des SHN isolés et notamment des médaillables et potentiels internationaux (en priorité). Cette ligne couvrira essentiellement des frais de vacations et de déplacements liés aux services de préparation mentale, d'appui à la préparation physique, ainsi que de fournitures ou petit matériel, notamment dans le champ médical ou paramédical. Elle permettra par ailleurs de développer un plateau médical mobile : soit **200 000 €** par an

Qualification de l'encadrement et animation de réseaux d'experts : voir budget mutualisé au plan régional pour l'accompagnement des entraîneurs (et de l'équipe d'encadrement) sur la base d'échanges de pratiques et d'interventions thématiques d'experts (cf « soirées de la performance »).

Prévision 6/8 réunions : $8 \times 800 = 6\,400$ € par an.

-A compléter par les supports d'animation de réseaux d'experts par les référents du CREPS = 3 600 € par an

Total = **10 000 €** par an

Formation des entraîneurs : proposition de modules ciblés, à partir des besoins identifiés lors des diagnostics établis auprès des structures PPF ou des SHN isolés, avec prise en charge financière par les employeurs ou autres dispositifs de droit commun.

Bilan d'orientation systématique pour 150 Terminales et 150 Seconde / an = $250 \text{ €} \times 300 = 75\,000$ € par an

Budget annexe de formation d'un réseau d'intervenants : 2 sessions annuelle de 2j x 1200 € = **4 800 €**

Bilan de compétence à la demande / 20% des 24 SHN Elite et Senior potentiellement en fin de cursus universitaire ou directement en insertion professionnelle à la sortie du cursus scolaire : $5 \times 1200 \text{ €} = 6\,000$ € par an

Bilan médical préventif systématique complémentaire au SMR, avec Profilage inclus/ 400 entrants en Structure PPF par an + 30 jeunes potentiels 2024/28 : $430 \times 260 \text{ €} = 111\,800$ €

(Estimation établie sur la base de de 2h de vacation à 40 €/h et 180 € de profilage par athlète en moyenne, soit 260 € /bilan préventif)

Média training pour les 90 médaillables, sélectionnables et jeunes internationaux, par rotation d'un tiers chaque année pour couvrir l'ensemble des effectifs (en tenant compte de leur renouvellement) sur une olympiade, à raison de 3 journées par an à 1000 € la journée par groupe de 5 athlètes : $1000 \text{ €} \times 3 \text{ j} \times 6 \text{ sessions} = 18\,000$ €

Frais de fonctionnement : le déploiement de l'équipe d'intervenants autour du Manager Territorial va générer des charges financières propres. On peut notamment anticiper d'important frais de missions et déplacement, mais aussi des besoins liés aux supports de communication. Pour une équipe d'une dizaine de personnes, et compte tenu des particularités de leurs missions, on peut estimer ces frais annuels à **44 400 €**

Total budget complémentaire fonctionnement : **470 000 €**

Investissements : Prévoir également une enveloppe d'investissement à hauteur de **120 000 €** pour :

-l'aménagement des postes de travail (bureautique, mobilier...etc): 20 000 €

-le matériel médical (tests préventifs, plateau mobile...) :
1 échographe portable (20 000 €)
1 appareil isocinétique (80 000 €)

1) Quels acteurs associés à ce guichet unique et quels moyens mobilisables ?

-Le CROS et la Région ont été sollicités pour contribuer à la réflexion en cours. Ils sont directement impliqués dans la future gouvernance régionale du sport, qui intégrera le sport de haut niveau : les conditions d'animation des instances régionales restent à définir collectivement avec ces acteurs.

Du point de vue opérationnel, les dispositifs de soutien aux athlètes et aux structures PPF de la Région, ainsi que le projet de Fonds de Dotation du CROS, seront pris en compte dans l'offre de service affichée par le « guichet unique » régional.

-Les universités sont à la fois concernées par les aménagements de cursus post-bac et par les travaux de recherche. Une présentation du nouveau schéma d'organisation sera assurée auprès des référents « haut niveau » de chacune d'entre elles avant sa mise en œuvre, pour confirmer la continuité des collaborations en cours avec les services de la DRJSCS.

-L'Education Nationale pour les aménagements scolaires : la continuité des relations avec les interlocuteurs académiques (Inspecteurs Pédagogiques Régionaux, Conseillers Techniques EPS) sera assurée dans la période précédant la mise en œuvre du nouveau schéma. La participation au comité de pilotage « génération 2024 » sera envisagée et sollicitée.

-Les collectivités de la région : un recensement sera conduit auprès des conseils départementaux et des métropoles pour identifier les aides individuelles et autres supports aux athlètes de haut niveau. Ce recensement servira également de mobilisation en vue des futures instances de concertation régionale (conférence des financeurs notamment)

-Le monde de l'entreprise devra être mobilisé, notamment via le fonds de dotation du CROS et les réseaux déjà constitués autour des chambres de commerces ou des organisations représentatives. Ces dernières avaient été sollicitées par la DRJSCS dans la perspective de la future gouvernance régionale. Les contacts établis seront repris et prolongés.

Propositions :

- Organiser la concertation avec tous les acteurs avant la mise en place du schéma HN régional
- Mobiliser les acteurs au sein de la future Conférence Régionale du Sport (et de la Conférence des Financeurs)
- Constituer une cellule dédiée aux relations avec les entreprises et les collectivités publiques.

2) Quelles démarches de la part du CREPS durant la phase de transition ?

Première approche des athlètes médaillables et préfiguration : La mise en place de l'OTE est prévue à compter du mois de Janvier 2021 ce qui, en termes d'opérationnalité, vient impacter une année de préparation Olympique avec le décalage des JOP de TOKYO en raison du CoViD19.

Il est donc indispensable d'envisager dès la rentrée de Septembre 2020, une préfiguration de cette réorganisation qui pourrait s'envisager à minima auprès des publics-cible prioritaires : les potentiels médaillables du territoire, soit une trentaine de sportifs et leurs entraîneurs.

Cela permettrait de tester sur le terrain la faisabilité fonctionnelle d'un tel dispositif (Diagnostic, orientation vers les expertises, aide à la structuration ...), en partant de la préfiguration de la fonction de Manager Territorial et des référents locaux, portant sur un effectif réduit de bénéficiaires et des budgets contenus.

3) Quelles perspectives après 2021 ?

Projection sur les futurs médaillables : Dès les Jeux Olympiques et Paralympiques de Tokyo passés, le dispositif français de la haute performance montera en puissance dans l'optique des deux prochains grands rendez-vous de 2022 (JOP d'hiver de Pékin) et JOP de Paris 2024. Parallèlement, le schéma du Haut Niveau porté par le CREPS au sein de la nouvelle gouvernance régionale déterminera les objectifs de l'olympiade suivante (2026 et 2028) à partir du moment où l'on sait que les sportifs qui composeront la délégation française -parmi lesquels des futurs médaillables- intégreront des structures d'entraînement très rapidement (2021/2022).

Le dispositif doit donc être en place le plus rapidement possible et le CREPS organisera sa préfiguration dès septembre 2020 en identifiant, grâce à l'ANS et aux fédérations sportives, les potentiels médaillables JOP pour un accompagnement le plus possible sur mesure.

Gouvernance régionale : compte tenu des délais impartis pour produire une première projection du schéma d'organisation du sport de haut niveau à l'horizon 2021, la démarche de préfiguration conduite par le CREPS durant quelques semaines a été forcément incomplète. Si des contacts ont été établis avec une grande partie des acteurs impliqués dans le sport de haut niveau, des échanges complémentaires devront être organisés d'ici à janvier 2021. Ils permettront de préciser les missions d'animation territoriale et de concertation placées sous la responsabilité du futur Manager Territorial.

Ces missions s'inscriront dans le cadre de la future gouvernance régionale du sport, en cours de définition, et s'articuleront avec le rôle dévolu à la future DRAJES (mentionné dans la circulaire du 2 avril 2020) ainsi qu'avec les prérogatives des principaux acteurs institutionnels du sport, à commencer par le Mouvement sportif et la Région.

Il conviendra par ailleurs de prévoir une présentation officielle de la démarche de préfiguration du CREPS par l'Agence Nationale du Sport auprès de ces acteurs, afin de conforter le rôle de l'établissement sur le territoire régional et de favoriser la dynamique collective prévue dans la future conférence régionale du sport. Dans cette perspective, la mise en cohérence des moyens affectés au sport de haut niveau pourrait être facilitée par la constitution d'une commission « haut niveau » au sein de la future conférence des financeurs : à ce jour cette instance n'est pas prévue par la loi d'août 2019.

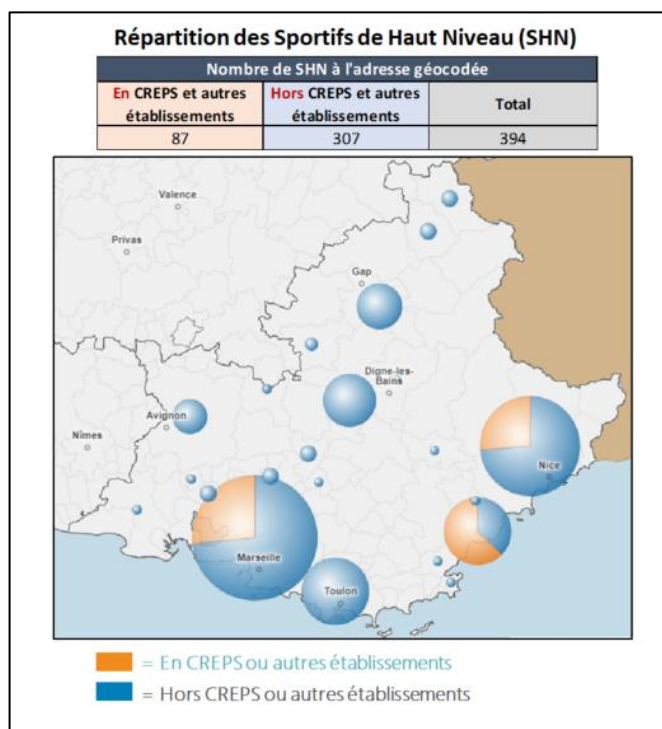
ANNEXES

Synthèse budgétaire

Crédits DRJSCS 2019 à transférer		Crédits Développement à affecter	
Aides individuelles		Expertises Haute Performance	
CIP	118 000 €	Aides à la performance	120 000 €
Bourses Formation (BOP 219)	112 000 €	Médical et paramédical	80 000 €
<i>Sous total</i>	<i>230 000 €</i>	<i>Sous total</i>	<i>200 000 €</i>
Soutien Structures		Bilan médical préventif	111 800 €
Fonctionnement (BOP 219)	343 500 €	<i>Sous total</i>	<i>111 800 €</i>
Vacation (BOP 124)	146 000 €	Qualification de l'encadrement	
<i>Sous total</i>	<i>489 500 €</i>	Interventions thématiques	6 400 €
		Support animation réseaux	3 600 €
Total transferts attendus	719 500 €	<i>sous total</i>	<i>10 000 €</i>
		Environnement socio-professionnel	
Investissements 2021		Bilans d'orientation	75 000 €
Postes de travail		Formation à l'orientation	4 800 €
Bureautique/informatique	10 000 €	Bilan de compétence	6 000 €
Mobilier	5 000 €	Media-training	18 000 €
Matériel	5 000 €	<i>sous total</i>	<i>103 800 €</i>
<i>Sous total</i>	<i>20 000 €</i>	Frais de fonctionnement	
Plateau médical		Location 5 véhicules	30 000 €
Echographe portable	20 000 €	Fluides et fournitures	7 400 €
Isocinétique	80 000 €	Frais missions	7 000 €
<i>Sous total</i>	<i>100 000 €</i>	<i>Sous total</i>	<i>44 400 €</i>
Total investissements	120 000 €	Total Nouveaux Crédits	470 000 €

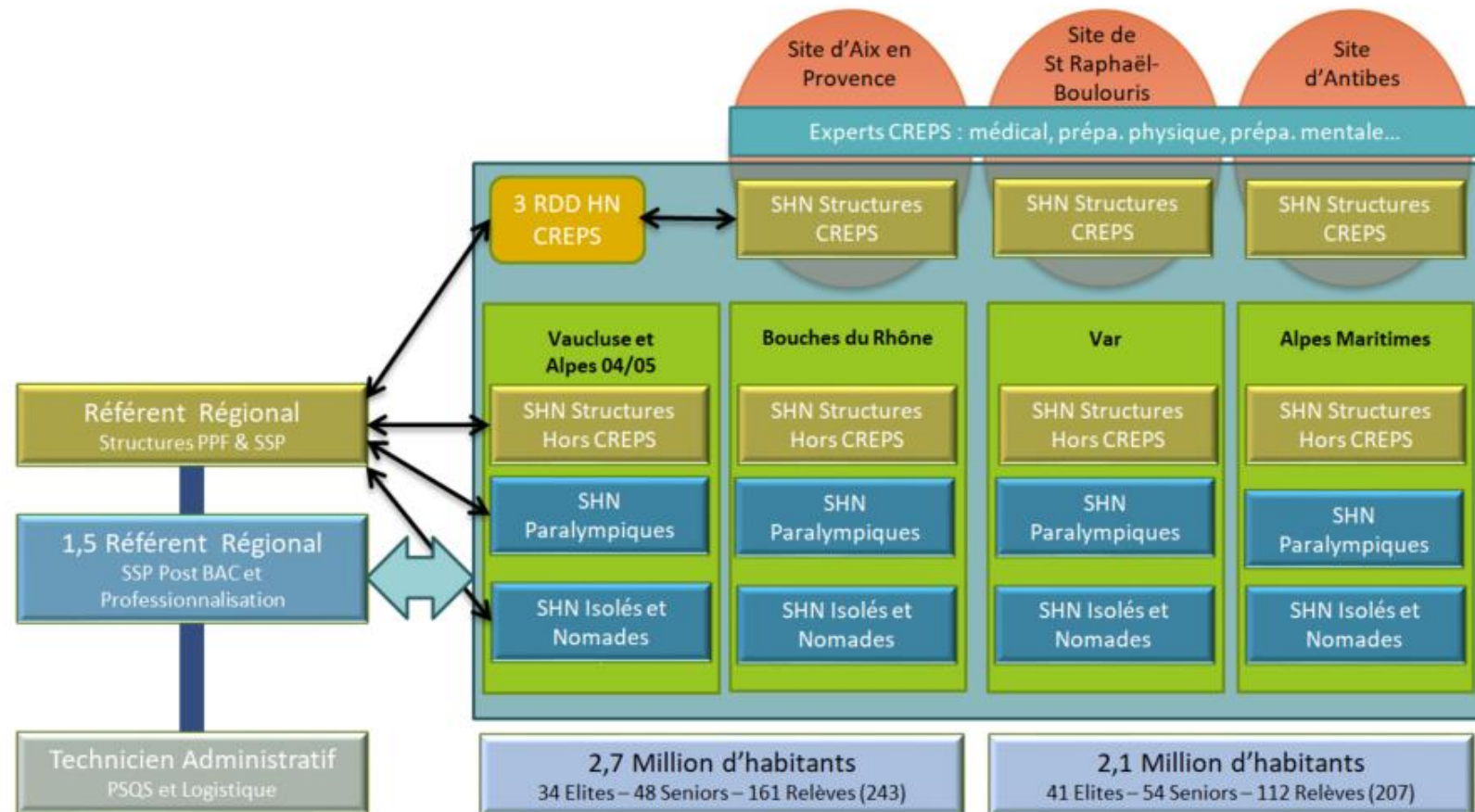
Répartition géographique des publics et zone de rayonnement des sites du CREPS

	Site D'AIX	Site de BOULOURIS	Site d'ANTIBES
Aix / Campus	10'	1h30	Sans objet
Istres - Martigues	30'	Sans objet	Sans objet
Marseille Nord / campus St Jérôme	30'	1h40	Sans objet
Marseille Est / Campus Luminy	50' (1h en pointe)	2h	Sans objet
Toulon Ouest	50'	1h15 (1h30 en pointe)	Sans objet
Toulon Est / Campus La Garde	1h (1h15 en pointe)	1h10	Sans objet
Manosque	45'	Sans objet	Sans objet
Avignon / Campus	1h	Sans objet	Sans objet
Sisteron	1h	2h15	2h30
Digne	1h15	2h30	2h30
Gap	1h30	Sans objet	3h
Fréjus - St Raphaël		10-15'	
Nice Ouest / Staps St Laurent	Sans objet	55'	20
Campus Sophia Antipolis	Sans objet	50'	15'



Aujourd'hui

Avant le guichet unique



Un Guichet Unique demain

